SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 18 JUILLET 2019 À 8 H 30.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$
- 4. Adoption règlement numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin
- 5. Adoption règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin
- 6. Adoption règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
- 7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

436-07-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Adoption – règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$

437-07-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 juillet 2019 concernant le règlement 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

4. Adoption – règlement numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin

438-07-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 juillet 2019 concernant le règlement 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le règlement numéro 1250-2019 décrétant des travaux d'aménagement du parc Raymond-Villeneuve et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 446 390 \$ à cette fin;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5. Adoption – règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin

439-07-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 juillet 2019 concernant le règlement 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le règlement numéro 1254-2019 afin de pourvoir aux frais d'honoraires professionnels nécessaires pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 60 000 \$ à cette fin;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6. Adoption – règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

440-07-2019

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 juillet 2019 concernant le règlement 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, avec modifications; le règlement numéro 1255-2019 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

441-07-2019

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 42.

Sylvie Malo	Suzanne Dauphin
Greffière	Mairesse